



Compte-rendu de l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 22 avril 2004, sous la présidence de Martin Bouygues, a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale réunissait des actionnaires représentant 260,5 millions de droits de vote soit 61,83% du total.

Martin Bouygues a ouvert l'Assemblée générale mixte par une présentation du Groupe.

Les 23 résolutions ont ensuite été adoptées, à une majorité comprise entre 99,99% et 86,16%.

Le dividende versé au titre de l'exercice 2003 s'élève à 0,50 euro net par action et par certificat d'investissement, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,25 euro (sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %).

Le paiement du dividende sera effectué en numéraire à compter du 29 avril 2004.

Les actionnaires ont notamment approuvé les résolutions suivantes :

- Ratification de la cooptation puis renouvellement du mandat d'administrateur de M. Charles de Croisset,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs de la société Financière Pinault et de M. Yves Gabriel,
- Nomination en qualité d'administrateur de M. Alain Pouyat,
- Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de M. Thierry Jourdain, représentant les salariés actionnaires,
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars & Guerard et du mandat de

commissaire aux comptes suppléant de M. Thierry Colin,

- Autorisation donnée au Conseil de procéder à l'émission de tous titres de créance, notamment des obligations,
- Autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les titres de la société, lui permettant de procéder à l'achat d'actions ou de certificats d'investissement de la société,
- Autorisation donnée au Conseil d'augmenter le capital social, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres, soit par émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société,
- Autorisation donnée au Conseil d'utiliser en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les délégations données pour augmenter le capital social,
- Autorisation donnée au Conseil d'augmenter le capital social en faveur des salariés,
- Autorisation donnée au Conseil de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions que la société pourrait détenir,
- Autorisation donnée au Conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.